

Collectivités publiques



En tant que collectivité publique, vous souhaitez :

Former vos agents

Permettre à vos agents d'accéder, via la reprise d'études, à toute l'offre de formation de l'UPPA.

Construire une formation sur mesure pour développer et/ ou actualiser leurs compétences, les préparer aux concours administratifs.

Préparer les concours de la fonction publique

Offrir des stages et recruter nos diplômés



Permettre à nos étudiants de mettre en application leurs acquis théoriques et de s'initier au fonctionnement de vos services.

Bénéficier des compétences d'étudiants au fait des avancées les plus récentes dans vos champs de compétences.

Déposer une offre de stage ou d'emploi

Développer vos échanges internationaux



Vous appuyer sur les nombreux accords internationaux de l'UPPA et sur son expérience pour développer vos contacts avec l'étranger.

Se renseigner auprès du service des relations internationales 

Bénéficier des savoir-faire de nos chercheurs pour votre développement



Découvrir les compétences de nos équipes et leur domaine d'application.

Construire le partenariat adapté à vos projets.